



Parent enfant français et oqtf

Par **Oneday**, le **10/03/2012** à **03:18**

Bonjour

Je viens au près des vous tout en espérant trouver une solution à mon problème ou soit avoir meme un conseil avec les procédures que je pourrai suivre suite a ma situation . Je suis demandeur d'asile mais débouté par IOPFRA et la CNDA dont j'ai ete assorti d'une OQTF. Au fait étant donné que j'étais au CADA (Centre d'Accueil de Demandeur d'Asile) après avoir été débouté, le directeur du CADA m'avait accordé 1 mois pour libérer ma chambre, cela a été fait aussi mais c'est après avoir quitter le CADA que j'ai informé que j'ai une OQTF d'où le délai pour la contester a été dépassé. Après plusieurs mois, j'ai fait le réexamen de ma demande d'asile à l'OPFRA mais ils l'ont rejeté. Je fais le recours à la CNDA où ma demande est enregistrée et la demande de l'aide juridictionnelle m'est accordée, aussi. Je suis maintenant parent d'un enfant français il ya 2 mois et je vis avec ma copine, alors je voulais savoir comment pourrai-je faire car mon OQTF est toujours valable, ça fait 7 mois que je l'ai et je l'ai pas contesté. Je demande l'aide ou un conseil auprès d'une personne qui s'y connait en droit des étrangers, qu'elle puisse me conseiller ou me guider par rapport à ma situation. Dois-je faire une demande de titre de séjour comme parent d'un enfant francais ? Car j'ai peur d'aller à la préfecture. J'ai reconnu mon enfant par déclaration anticipée et je l'ai déclaré aussi lors de sa naissance. J'ai la CNI de mon enfant, livret de famille, passeport de mon enfant et facture EDF et papier CAF. Comme situation, je suis en couple.

Je reste à votre disposition.

Merci d'avance pour votre aide.